

**Les Droits de l'Homme dans le contexte de
la crise
L'apport de la Charte Sociale Européenne**

**Actes de la Table Ronde
Organisée conjointement par
la Conférence des OING et le service de
la Charte Sociale Européenne**

à l' Ecole Nationale d'Administration (ENA)
Strasbourg, 17 octobre 2011



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Les Droits de l'Homme sont-ils dans la tourmente de la crise ou peuvent-ils contribuer à nous en faire sortir ?

Par des exemples concrets et emblématiques (droits des femmes, droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale, droit au logement), la table ronde a pour ambition d'éclairer les acteurs et les décideurs sur les enjeux et les opportunités de la situation actuelle en cette date importante de la Journée Internationale du refus de la misère et à la veille de la célébration du 50^{ème} anniversaire de la Charte sociale européenne.

Introduction aux Actes

Mr Jean-Bernard Marie
Université de Strasbourg-
Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Eve Esquenet, élève journaliste, a collationné les textes enregistrés en français ou en anglais pour en faire ces Actes.

Ces Actes ont été édités avec la participation financière de l'AEH

Déroulement de la Table Ronde

Ouverture

Mr. François-Gilles Le Theule,
Directeur des affaires Européennes de l'ENA

Mr. Jean-Marie Heydt,
Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Mme. Yvette Heidinger,
Mouvement international ATD Quart Monde

Table Ronde

Animation : Mme Annelise Oeschger,
Présidente de la Commission des droits de l'homme
Conférence des OING Conseil de l'Europe

Intervenants :

Mr. Régis Brillat,
Secrétaire Exécutif du Comité des Droits Sociaux

Mme Samara Jones,
Fédération européenne des associations nationales
travaillant avec les sans-abris FEANTSA

Mme Csilla Kollonay Lehoczky,
Membre du Comité européen des Droits sociaux

Mme Elena Vokach-Boldyreva,
Représentante de la Fédération de Russie au Comité
gouvernemental de la Charte Sociale Européenne

Mr Taras Poljanec,
Action européenne des handicapés (AEH)

Débat avec le public

Conclusion : Mr Luis Jimena Quesada,
Président du Comité européen des Droits sociaux

Préface

« *Nulle cloison étanche* » ne sépare les droits économiques et sociaux des droits civils et politiques avançant avec autorité la Cour européenne des Droits de l'Homme dans l'Affaire Airey en 1979 qui marquait un véritable tournant au regard de la « *protection réelle et concrète de l'individu* » dans sa dimension sociale et économique¹.

Et pourtant, il semble bien que les vases communicants ont peu fonctionné jusqu'à aujourd'hui.

Tous les droits de l'homme sont « *indissociables, interdépendants et intimement liés* » affirmait avec force dans sa Déclaration finale la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne en 1993 qui a constitué un jalon pour l'indivisibilité des droits².

Et pourtant les droits économiques, sociaux et culturels demeurent les « parents pauvres », des droits largement sous-développés, toujours contestés et encore largement ignorés.

La *Charte sociale européenne* a été adoptée dans le cadre du Conseil de l'Europe dès 1961 pour faire « pendant » à la Convention européenne des droits de l'homme consacrée essentiellement à la garantie de droits civils et politiques énoncés dans la Déclaration Universelle. Cette Charte comprend

¹ Affaire Airey c. Irlande, *Arrêt du 8 octobre 1979*, §.26, dans laquelle, faute de moyens matériels, la requérante avait été privée du droit à un recours judiciaire effectif concernant une séparation de corps.

² Conférence des Nations Unies, doc. *A/CONF.157/23*, §.5, 12 juillet 1993.

des engagements juridiques pour les Etats qui l'ont ratifiée et prévoit en outre un système de réclamations collectives à l'égard des Etats qui ont accepté ce type de recours.

Et pourtant, alors que nous célébrons cette année son 50^e anniversaire, tous les Etats du Conseil de l'Europe ne sont pas parties à cette Charte ou à sa version révisée (42 sur 47) et seulement 12 ont accepté la procédure de réclamations collectives (à la fin 2011).

Alors les droits économiques et sociaux sont-ils vraiment pris au sérieux comme des droits de l'homme à part entière ? On sait les contestations et résistances encore bien vivaces qu'ils suscitent, en particulier sur notre continent et il suffit d'en rappeler quelques-unes :

- ils seraient plutôt des objectifs de politique sociale mais ce ne serait pas de « véritables » droits au sens des *droits et libertés fondamentales* (comme dans la Convention européenne);
- on ne pourrait les garantir juridiquement de la même manière que les droits civils et politiques et dans leur ensemble ils ne seraient pas justiciables dans le cadre national et *a fortiori* au niveau international ;
- ils exigent des prestations importantes de la part de l'Etat et leur mise en œuvre ne peut avoir qu'un caractère progressif en fonction des ressources disponibles dans chaque pays.

On pourrait continuer la liste des objections ouvertes ou non dites à la reconnaissance pleine et entière des droits économiques et sociaux et surtout à leur mise en œuvre concrète et à la sanction de leur violation. Nous ne listerons pas non plus ici les réponses fort pertinentes qui ont été opposées, sauf à en rappeler deux d'évidence :

- ces droits sont pour l'essentiel justiciables comme le montrent la jurisprudence de divers pays; en outre, la Charte sociale européenne avec son Protocole de réclamations collectives et le Pacte des NU sur les droits économiques, sociaux et culturels avec son Protocole concernant les plaintes en ce domaine (même si les deux ont beaucoup tardé), confirment bien que ces droits ou au moins les plus *vitaux* sont susceptibles de recours judiciaires ou quasi judiciaires ;

- ces droits ne sont pas facultatifs ou conditionnels : il y a l'obligation de les garantir au maximum des ressources qui doivent être développées et affectées prioritairement à leur mise en œuvre ; et comme le dit le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des NU, dans tous les cas et au minimum , ces droits doivent être garantis sans discrimination aucune.

Aussi, l'initiative d'organiser le 17 octobre, Journée internationale du refus de la misère et à l'occasion du 50^e anniversaire de la Charte sociale européenne une Table-Ronde permettant à la fois, réflexion, bilan et action future était-elle particulièrement bienvenue et utile :

- tout d'abord, elle a permis d'entendre un témoignage direct et vécu particulièrement émouvant sur des violations graves des droits économiques et sociaux de l'homme et la résistance quotidienne contre celles-ci ;

- elle a été conçue et conduite par la société civile européenne représentée à la Conférence des OING qui regroupe environ 400 ONG ayant un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe ;

- elle a associé comme partenaires et intervenants :

. des responsables d'ONG qui luttent quotidiennement pour la promotion, le respect des droits économiques et sociaux ;

. des experts indépendants de divers pays européens membres du Comité européen des droits sociaux qui ont la responsabilité du contrôle de l'application par les Etats parties des droits

garantis dans la Charte et des responsables au Secrétariat du Conseil de l'Europe chargés du bon fonctionnement d'organes comme le Comité des droits sociaux et plus largement d'assurer l'avancée de ces droits dans tous les pays membres ;

- . des membres du Comité Gouvernemental de la Charte
- . des universitaires, des formateurs et des acteurs sociaux soucieux de mieux faire connaître et appliquer ces droits.

Enfin, au cours d'un débat ouvert et riche, elle a permis aux participant(e)s dans la salle de s'exprimer par la critique des oppositions et des obstacles toujours actuels mais aussi par des propositions constructives pour les surmonter dans la pratique et faire avancer les droits économiques et sociaux.

Il est apparu que si la crise mondiale actuelle est un réel défi pour les droits économiques et sociaux mais aussi pour tous les droits de l'homme qui sont indissociablement liés, elle constitue une épreuve de crédibilité pour les engagements des Etats et une épreuve de vérité pour l'effectivité des droits eux-mêmes. L'enjeu est de savoir et surtout de démontrer à travers l'action concrète que les difficultés rencontrées peuvent être une nouvelle chance d'accréditer les droits et de les placer au centre du politique et d'une « *démocratie véritable* » (comme il est inscrit dans les statuts du Conseil de l'Europe). Chance pour lutter contre les exclusions, pour permettre l'accès réel aux droits par tous, pour développer une démocratie participative où la dimension humaine et sociale prévaut sur le règne de la finance et des intérêts particuliers. Un nouveau « dream » pour demain ou un nouveau « deal », peut-être. Il appartient à chacun et chacune de le transformer en réalité par tous les moyens actuellement disponibles, individuellement et collectivement.

Dans cette perspective, lors de la Table-ronde - qui se situait bien au-delà d'un événement ponctuel de célébration - témoins directs, défenseurs associatifs, experts et formateurs ont permis à travers les interventions et échanges de prendre date et d'ouvrir la voie à une coopération continue et à une synergie entre tous les acteurs impliqués ici afin de donner leur véritable place aux droits économiques et sociaux et surtout de permettre leur appropriation par chaque personne et société. La rencontre a aussi apporté un encouragement et un soutien renouvelé au Comité européen des droits sociaux pour qu'il poursuive son action avec l'autorité et l'audace nécessaires.

La publication des interventions de cette Table-ronde dont les artisans doivent être vivement remerciés, est un support qui est ici livré pour que l'on s'en serve dans le combat permanent afin que tous les droits de l'homme - sans exception aucune - soient reconnus et garantis à toute personne dans chaque pays sous le contrôle vigilant des organes internationaux.

Jean-Bernard MARIE

Université de Strasbourg

Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Il est un peu plus de 18h, au pupitre officiel, face à une salle de deux cents personnes, Mr Jean Marie Heydt, Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe ouvre la Table Ronde.

Bonsoir,

Je suis ému de voir tant de monde et vous remercie de votre présence ici ce soir.

Nous allons commencer notre séance de travail. Sans tarder, j'aimerais inviter Mr François-Gilles Le Theule, qui a bien voulu nous accueillir dans ces locaux à me rejoindre. Je lui cède la parole tout de suite.

Merci Monsieur le Président,

I will say a few words in french If you allow me. I would like to say, I am very happy to welcome you again here because, some faces are not new to me.

Certains d'entre vous ont été élèves à l'Ecole Nationale d'Administration, dans les différents cycles qui sont ouverts à la société civile et puis, j'ai eu le plaisir, il y a quatre ans déjà, de participer à vos travaux qui avaient été également organisés à l'Ecole Nationale d'Administration. Je voulais vous souhaiter la bienvenue à l'ENA.

Welcome in l'ENA which is, your place tonight, which will always be your place if you are interested in European issues.

Je voudrais juste vous dire trois choses, trois éléments. Rassurez-vous, je ne vous ferai pas un cours mais, dans la mesure où les travaux que vous faites font tout à fait écho aux réflexions, aux études, à la recherche que l'ENA conduit ou fait conduire, je ne peux pas résister au plaisir de vous les dire.

Mon premier point sera de vous rappeler que l'ENA est spécialisée dans la réflexion sur la construction européenne. C'est la principale école d'administration d'Europe qui est engagée dans ce travail et, c'est très particulier, suffisamment particulier pour que j'y insiste ; le gouvernement français a confié à l'ENA, le soin de contribuer à cette construction européenne. Ainsi, bien que nous soyons une école de fonctionnaires, nous avons une responsabilité un petit peu politique, beaucoup plus large et beaucoup plus citoyenne que les simples métiers de la fonction publique, métiers que par ailleurs, nous enseignons à l'ENA bien entendu.

Mon second point, est de vous parler de cette crise et de vous faire état d'une réflexion. Il y a toujours eu une sorte de divorce entre l'idée européenne, qui est une idée démocratique, une idée qui fait référence à la citoyenneté, une idée pleine d'idéal d'une part, et d'autre part, la réalité de la construction européenne. C'est une réalité de technicité et d'expertise et, bien souvent, réservée à une élite de femmes et d'hommes politiques ou de hauts fonctionnaires, qui font l'Europe quotidiennement. Depuis l'origine il y a donc cette séparation, cet antagonisme entre la volonté de créer une citoyenneté européenne et ce réalisme qui conduit l'Europe à être une construction technique.

La crise actuelle vient bouleverser cette séparation. Elle remet le citoyen au premier plan, pour la simple et bonne raison, nous n'avons pas de solution technique, de fonctionnaire où d'homme politique, capable de résoudre la crise actuelle. Dans cette mesure, l'Europe doit revenir aux fondamentaux. C'est l'essentiel du message que nous essayons de transmettre à ceux qui passent chez nous à l'ENA. Ces personnes sont des femmes et des hommes politiques, des hauts fonctionnaires, mais bien souvent, ce sont également des représentants du secteur privé, de l'industrie et de la société civile. La

construction européenne depuis l'origine ne repose pas uniquement sur les hommes et les femmes politiques, les hauts fonctionnaires mais aussi sur la société civile, même si cette inévitable technicité a limité l'étendue de la diffusion de l'idéal européen à tous les citoyens.

Nous étions donc dans une situation de divorce entre la citoyenneté et la réalité juridique et politique de la construction européenne, maintenant nous sommes dans une situation dans laquelle il faut arriver à la réconciliation. Car la seule façon pour nous de sortir de la crise, c'est bien de nous appuyer davantage sur cette idée de citoyenneté européenne.

Je terminerai avec le point suivant. Je participais à un débat à l'instigation de certaines personnes présentes dans cette salle, diffusé sur une certaine radio, que je nommerai, la Radio Chrétienne de France, un débat avec Michel Barnier et avec Jean-Paul Gorzes. Nous débattions de la crise actuelle et notamment de la problématique de la dette. Sujet pointu, technique, qui intéresse un très large public. Les mots les plus utilisés pendant ce débat étaient les mots de vérité et d'engagement. Vérité et engagement, qu'est-ce qui touche d'avantage chacun d'entre nous que ces deux mots-là ? Ce ne sont pas des mots technocratiques, ce sont vraiment des mots pleins d'humanité et ce sont des mots que vous-mêmes, êtes amenés à pratiquer, au quotidien, dans vos activités d'Organisation Non Gouvernementales. Défendre les Droits de l'homme c'est aussi, beaucoup, s'appuyer sur la vérité et sur l'engagement.

Je voulais, au nom du Directeur Général de l'ENA, Bernard Boucault, et au nom de tous les collègues qui travaillent à l'ENA et qui s'impliquent avec nous sur cette construction européenne, vous dire combien nous étions intéressés par vos travaux qui sont particulièrement en phase avec nos propres réflexions. C'est ce que nous voulions vous dire par cette

petite introduction. Nous attendons d'avoir les résultats de vos travaux et espérons pouvoir les utiliser. En tout cas, ce dont je suis sûr, c'est que vos travaux serviront à alimenter notre réflexion et que nous allons y trouver de l'inspiration pour continuer. J'aimerais que vous-mêmes trouviez au cours de cette soirée, ici à l'ENA, de l'inspiration et du courage pour continuer vos travaux qui sont particulièrement importants. Je veux vous dire à nouveau, toute la solidarité que l'Ecole Nationale d'Administration manifeste vis-à-vis de votre travail quotidien et de votre travail sur le long terme. Je vous remercie et vous souhaite une excellente, utile et enthousiasmante soirée. Merci beaucoup.

Applaudissements

Mr. Jean-Marie Heydt reprend,

Mesdames et messieurs, je dois tout d'abord excuser monsieur le Sénateur maire de Strasbourg qui nous a informés tout à l'heure de son empêchement de se joindre à nous et me prie de bien vouloir vous transmettre à la fois toutes ses salutations mais aussi toutes ses excuses d'avoir dû changer son programme en dernière minute.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants, aussi bien du Comité gouvernemental que de la Cour ou du Comité des Droits sociaux, chers collègues et amis de la Conférence des OING, Mesdames et Messieurs ; je voudrais d'abord, remercier à nouveau Mr. le Directeur des affaires européennes de l'ENA parce que sans vous nous ne serions pas là ce soir et je crois que c'est vraiment important. Dans les propos que vous avez tenus à l'instant nous voyons à quel point les travaux qui sont faits par la société civile auront de plus en plus une portée, un écho dans les travaux menés par les Etats, la Charte sociale en étant un exemple. Je crois qu'en plus le fait de nous avoir

invités pour aborder cette question des Droits de l'homme dans ce contexte de crise, démontre à quel point les liens peuvent se tisser. Parce que cela va dans le sens de travailler tous ensemble pour l'humain, comme vous le disiez et c'est dans le même esprit que je voulais introduire nos débats ce soir.

Vous dire aussi que je souhaite la bienvenue à quelques deux cents participants que nous sommes, issus de vingt pays différents. Je trouve que vingt pays différents dans cette salle c'est important, même si par ailleurs, au Conseil de l'Europe nous avons l'habitude de brasser jusqu'à quarante-sept Etats membres, mais il n'empêche que pour cette soirée, cette réunion, c'est à saluer et je tenais à vous le dire et vous dire combien la Conférence des OING du Conseil de l'Europe apprécie ce moment important.

Vous le savez, les ONG nationales, se mobilisent constamment et de façon active pour les plus pauvres, pour les exclus et pour refuser la misère. Chaque année nous avons l'habitude de nous engager fortement, notamment au Conseil de l'Europe, mais pas seulement bien sûr. Je profite de l'occasion de cette journée du 17 octobre pour rappeler à nos concitoyens dans tous les Etats membres que cette réalité, ce fléau, est un fléau qu'il faut combattre constamment. Il faut rappeler sans cesse qu'il existe des droits, des droits inscrits dans les traités internationaux et que nous devons en tenir compte et agir avec cela.

C'est pourquoi cette année, nous tenions tout particulièrement à marquer le 50^{ème} anniversaire de la Charte sociale européenne, outil extraordinaire pour garantir que chacun, chacune ait les moyens de vivre dans la dignité et d'assumer ses responsabilités.

Nous avons choisi le 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, pour cette rencontre puisque, comme vous le savez, en 1992, l'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé cette journée du 17 octobre comme journée mondiale. En 2006, dans son rapport sur la célébration de cette journée, le Secrétaire Général de l'ONU a affirmé, je le cite, que « les personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont des défenseurs des droits de l'Homme et acteurs du changement ». Il a également souligné l'importance d'une approche fondée sur les droits et la nécessité d'une participation réelle des personnes vivant dans la pauvreté.

Je crois qu'il n'est nul besoin d'inventer de nouvelles études, de nouveaux textes législatifs, de se retrancher derrière je ne sais quel prétexte ou quel préalable institutionnel, les outils et les mécanismes existent, ils existent même si on peut toujours les améliorer et c'est nécessaire. Et malgré cette existence aujourd'hui, nous faisons ce constat dramatique de la situation d'un certain nombre de personnes en Europe qui sont de plus en plus pauvres, obligées de lutter pour leur survie. A titre d'exemple et je m'en tiendrai, pour les chiffres, à la seule Union européenne où 116 millions de personnes vivent dans la pauvreté, et 42 millions « dans des conditions considérées de dénuement extrême ». Le « Datenreport 2011 du Sozialbericht für Deutschland » qui vient tout juste d'être publié, montre à quel point il devient de plus en plus difficile, pour les personnes qui vivent dans la pauvreté de s'en sortir.

Avec des personnes vivant dans la pauvreté et des associations, engagées ensemble, il a été demandé, à plusieurs reprises que les articles 30 et 31 de la Charte sociale révisée, c'est-à-dire les articles relatifs au droit à la protection contre la pauvreté et au droit au logement, deviennent des articles incontournables pour les Etats. Nous avons fait cette demande, à plus d'une occasion et notamment, en

collaboration avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe et d'autres acteurs sociaux. Nous continuons d'œuvrer,- les services de la Charte savent combien-, pour que ces deux articles fassent désormais partie du noyau dur de la Charte et soient donc obligatoires et imposés pour tous les Etats ratifiant la Charte.

En tant qu'ONG nous avons une très grande responsabilité dans la mise en œuvre de la Charte, par exemple à travers les réclamations collectives. Je pense que ce sera un des objets de la Table ronde que nous aurons tout à l'heure. Mais la première responsabilité, essentielle, concerne la réalisation des droits. C'est une responsabilité qui est du ressort des Etats et ceci surtout en temps de crise économique, où les budgets se réduisent comme peau de chagrin.

Les plus vulnérables ne doivent pas être traités comme des citoyens de seconde zone qu'on sacrifierait. Dès l'instant où l'on trouve les moyens pour sauver les banques, pour sauver les systèmes financiers actuels, comment imaginer que nous ne trouverions pas les moyens pour organiser nos sociétés de façon à ce que chaque enfant puisse s'épanouir, que chaque adulte puisse contribuer à la vie de la communauté dans laquelle il réside. Alors oui, oui les ONG ne peuvent que soutenir le projet, comme celui concernant la taxe sur les transactions financières. On évalue à 30 voire 50 milliards par an, la recette qui pourrait en être issue. On peu imaginer qu'une petite partie de cette somme pourrait également contribuer à améliorer la situation d'extrême pauvreté. On doit se demander si le fait que les insécurités sont grandissantes, que la panique ambiante gagne les milieux économiques, politiques et professionnels, si tous ces facteurs réunis n'en viendraient pas à nous faire perdre de vue l'essentiel, l'être humain. La place de l'humain au centre, monsieur le Directeur, vous en faisiez état dans vos propos

tout à l'heure. L'humain aussi pauvre soit-il, car c'est bien lui qui est la raison d'être de toutes nos institutions et pour lui que nos instruments politiques existent.

Le Conseil de l'Europe a réalisé de nombreux travaux sur la signification profonde des droits de l'Homme. Pour conclure je citerai juste ce passage du Rapport « Accès aux droits sociaux en Europe » de 2002 qui est plus que jamais d'actualité : « Il importe de rappeler que les droits de l'Homme sont fondamentalement des droits de nature non majoritaires, c'est-à-dire qu'ils visent à protéger chaque individu et non pas seulement la plupart des individus. En un mot, il s'agit de droits reconnus aux personnes parce qu'elles font partie du genre humain ».

Alors ce soir avec nos invités que je remercie encore chaleureusement d'avoir accepté de se libérer, surtout pendant cette semaine déjà bien chargée, pour échanger avec nous, nous allons tenter de donner encore plus de corps à la mise en œuvre concrète de la Charte sociale européenne. Je vous remercie.

Je vous propose de poursuivre maintenant avec l'intervention d'Yvette Heidinger, du Mouvement International ATD Quart Monde.

Emue, elle lui succède au micro.

Mme Heidinger

Bonsoir !

Quand je vous vois ici dans cette salle, venant de différents pays d'Europe, je me dis qu'heureusement il y a encore des gens qui se battent pour les Droits de l'Homme.

Avec mon mari j'habite près de Strasbourg. Nous sommes engagés dans le Groupe des chômeurs et nous avons participé à des manifestations contre l'expulsion des Roms en France, car c'est une injustice terrible. Nous, pendant 2 ans, nous avons été à la rue. Alors nous avons pu ressentir ce que cela veut dire d'être chassé, de subir la séparation entre les pères, les mères et les enfants.

Et j'ai aussi lu ce qui se passait dans le temps de l'occupation dans les années 40. C'est comme si les mêmes scènes se répétaient, même si c'est une autre situation.

En France de plus en plus de gens n'ont pas d'autres possibilités que de vivre dans des mobil homes ou sous tente. De plus en plus de gens ont du mal à se soigner. L'Etat a coupé le budget pour les logements sociaux et pour des organisations de soutien aux personnes sans abris.

De plus en plus d'enfants sortent de l'école sans une éducation minimale. Le taux d'analphabétisme a augmenté et des postes de soutien aux enfants qui apprennent difficilement sont supprimés.

C'est comme si on abandonnait une partie de la population alors que nous, on se bat depuis toujours pour que nos enfants aient une vie meilleure.

Je suis intéressée dans ce qui se passe, j'observe et je lis différents journaux. Cela me permet de voir les tendances pour les plus pauvres. Je me fais le plus de soucis pour les jeunes. Ceux qui n'ont pas de formation, ne trouvent même plus de petits boulots pour survivre. Et de plus en plus vite on traite des très jeunes comme des criminels et on les prive d'une véritable justice. C'est un danger pour l'égalité et donc pour la démocratie.

Les Droits de l'Homme sont bien dans la tourmente.

Et pour ce qui est de la crise, on joue avec et on prend des gens comme les Roms comme des boucs émissaires. On s'acharne sur les plus vulnérables et ce sont toujours les plus pauvres qui payent le prix le plus dur. Récemment un collègue a dit : « La pauvreté, ce n'est pas la faute de mon voisin qui est Rom, qui est Turc, la pauvreté existe parce qu'on ne prend pas au sérieux les êtres humains ».

On le voit aussi en Somalie et dans d'autres pays où nous laissons mourir de faim des milliers de personnes.

Nous cherchons à être solidaires. C'est cela le sens du 17 octobre, la Journée mondiale du refus de la misère. Les questions de fond ici et là sont les mêmes. Le monde politique ne se mobilise pas à partir de ce que vivent les plus pauvres. Les Droits de l'Homme sont là pour que les plus pauvres ne fassent pas les frais de toutes ces politiques financières et économiques actuelles et à venir. Les Droits de l'Homme cela marche seulement si on se mobilise ensemble. Les Droits de l'Homme c'est ce qui défend l'Homme, c'est un garant de liberté.

J'ai apporté le Livre d'or du 17 octobre à Strasbourg et à la fin je vous inviterai à le signer.

Sur la première page est écrit l'appel de Joseph Wresinski, qui a grandi lui-même dans la pauvreté et qui a lancé la journée du 17 octobre, en 1987 :

« Là où des Hommes sont condamnés à vivre dans la misère
les Droits de l'Homme sont violés.

S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »

L'appel clair, vibre sous les applaudissements alors que madame Heidinger regagne sa place.

Mr Jean-Marie Heydt invite alors Mme Annelise Oeschger à prendre le relais pour animer la table ronde.

Mme Annelise Oeschger, Présidente de la Commission des Droits de l'Homme de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

Merci beaucoup d'être là ce soir où tous ensemble, nous voulons chercher quelques réponses, quelques arguments pour démontrer que les Droits de l'Homme, ne doivent pas faire les frais de la crise mais tout au contraire, qu'ils puissent nous aider à en sortir.

Les introductions que nous venons d'entendre étaient tellement fortes, qu'il est utile d'en faire une nouvelle pour présenter le sujet de la table ronde. J'invite tout de suite les participants à se présenter chacune et chacun. Ensuite, nous aurons une brève présentation de la Charte Sociale et puis, chaque intervenant nous fera part de ce qui lui tient le plus à cœur par rapport au sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Mr Taras Poljanec

Bonsoir Mesdames et Messieurs, mon nom est Taras Poljanec. Je viens de Slovénie et je milite dans l'Association Européenne des Handicapés.

Mme Elena Vokach-Boldyreva

Bonjour, je m'appelle Elena Vokach-Boldyreva. Je représente la Fédération de Russie au Comité Intergouvernemental de la Charte Sociale Européenne. Je travaille au Ministère de la santé et du développement social de la Fédération de Russie, je suis fonctionnaire.

J'ai préparé la signature et la ratification de la Charte, pendant neuf années. J'étais comme « enceinte » de la Charte sociale

européenne durant ces neuf années ! Maintenant, nous avons signé et ratifié cet instrument qui est très important dans notre vie.

Mme Csilla Kollonay Lehoczky

Je suis Csilla Kollonay Lehoczky, je viens de Hongrie. Je suis membre du Comité Européen des Droit Sociaux et vous savez sans doute déjà ce que cela représente pour moi. Je pense que le plus important c'est, et c'était déjà en 1961, il y a cinquante ans, de définir les droits sociaux comme l'accomplissement, le complément des droits politiques et civils et de les proclamer en tant que droits. Je suis professeur de droit et j'enseigne dans différentes universités en Hongrie. Je voudrais citer en particulier le Centre Européen Universitaire où l'enseignement porte surtout sur les droits de l'homme et les droits sociaux, sur l'égalité hommes/femmes et aussi sur la législation européenne et sur l'égalité de protection, ce qui veut dire l'égalité des chances et l'égalité de traitement. Merci

Mme Samara Jones

Bonsoir, mon nom est Samara Jones et je travaille à la FEANTSA, la Fédération Européenne des Associations Travaillant avec les Sans-Abris. Je suis responsable de notre travail sur le droit au logement, et notamment du contact avec nos associations pour faire en sorte qu'elles abordent l'exclusion sociale à la lumière d'une approche basée sur le droit. Nous sommes également actifs au Conseil de l'Europe où nous avons introduit plusieurs réclamations collectives qui ont abouti favorablement.

Mr Luis Jimena Quesada

Bonjour, je m'appelle Luis Jimena Quesada, je suis de nationalité espagnole et j'ai l'honneur de présider le Comité Européen des Droits sociaux. Je vous dirais à titre d'anecdote que j'étais à Strasbourg pour la première fois, en 1992, pour faire ma thèse de doctorat sur la Charte Sociale Européenne. A l'époque, les bureaux de la Charte sociale n'étaient pas encore dans les locaux de l'Agora, qui est un bâtiment très moderne, mais seulement dans des baraquements minables. Cela montrait que la visibilité des Droits de l'Homme n'était pas une chose acquise, alors que nous étions situés juste en face de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Nous sommes en train d'évoluer. J'étais là en tant que chercheur, aujourd'hui j'ai le privilège de devenir acteur, comme vous tous ONG, partenaires sociaux, membres du Comité gouvernemental. Nous sommes tous des acteurs pour la Charte sociale européenne.

Mme Annelise Oeschger reprend le micro

Merci beaucoup !

J'invite maintenant, Mr Régis Brillat, Secrétaire de la Charte Sociale, à nous faire une présentation de la Charte Sociale Européenne, juste trois minutes.

*Du pupitre, **Mr Régis Brillat** lance un diaporama*

Merci beaucoup, bonsoir à tous,
Parmi les moments que nous allons vivre autour de cet anniversaire, il y a des moments très joyeux et d'autres qui sont plus difficiles. L'un des plus difficiles est de présenter la Charte Sociale en trois minutes. Commençons donc tout de suite afin que la table ronde ait suffisamment de temps..

La Charte Sociale Européenne est un traité qui a cinquante ans puisqu'il date de 1961 et nous allons voir tout de suite le

contexte dans lequel la Charte Sociale évolue. Les deux dimensions principales du contexte d'évolution de la Charte Sociale sont le Conseil de l'Europe et la Convention des Droits de l'Homme.

D'abord, le Conseil de l'Europe : on a parlé tout à l'heure de la construction européenne qui est au cœur des activités de l'Ecole Nationale d'Administration. Au Conseil de l'Europe nous avons une dimension encore plus importante puisque ce sont quarante-sept Etats qui participent aux travaux de l'Organisation. La prochaine diapositive montre les drapeaux de ces différents Etats. Ces Etats sont bien sûr intéressés par la Charte Sociale. Actuellement quarante-trois d'entre eux ont ratifié le traité mais des efforts importants sont menés auprès des quatre autres Etats pour qu'ils ratifient à leur tour la Charte Sociale.

Le Conseil de l'Europe a trois buts, fixés par son statut, la démocratie, la prééminence du droit et les droits de l'homme. Ce qui est important au Conseil de l'Europe est que ces trois buts forment un tout et que nous travaillons ensemble, non pas pour l'un ou l'autre des buts de l'Organisation mais bien pour que les trois soient respectés, soient réalisés en même temps.

La deuxième dimension est celle des droits de l'homme. Nous connaissons bien la Convention Européenne des Droits de l'Homme et la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui constituent la dimension principale des activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine des droits de l'homme. Mais la Charte Sociale, au nom du principe d'indivisibilité des Droits de l'Homme, est aussi une dimension considérable de la protection des droits fondamentaux.

Alors, voyons comment fonctionne cette Charte Sociale. Pour aller à l'essentiel, je présente trois aspects. C'est d'abord, un traité qui proclame des droits, ensuite c'est une procédure qui permet d'identifier les situations de violation de ces droits, enfin, c'est un texte qui permet de remédier à ces violations. On comprend que ces trois aspects sont liés les uns aux autres. Le premier n'aurait pas de sens si le deuxième n'existait pas et le deuxième n'aurait pas grande efficacité sans le troisième. C'est la combinaison de ces trois dimensions qui donne la force à ce traité.

Les droits, quels sont-ils ? Ils apparaissent à l'écran, je les relis brièvement, le logement, la santé, l'éducation, l'emploi, la protection sociale et la non-discrimination. La Charte prévoit toute une palette assez complexe de droits, qui s'articulent les uns avec les autres pour aboutir à cet ensemble et c'est cela sa contribution à l'indivisibilité des droits. Nous savons aujourd'hui 17 octobre, et cela a été rappelé par des témoignages très forts, l'importance que chacun des droits revêt et le fait que le non respect de l'un des droits a toujours des conséquences sur le respect ou le non respect des autres droits. C'est pour cela que la Charte sociale, bien qu'elle soit souvent le parent pauvre de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, est d'une grande importance et quelle est même, j'en suis convaincu, une condition essentielle pour que la Convention Européenne des Droits de l'Homme soit réellement respectée.

Proclamer les droits c'est bien, mais identifier les violations de ces droits, c'est mieux. Pour identifier les situations de violation, c'est à dire, les situations dans lesquelles les droits des individus ne sont pas pleinement respectés, on fait appel au Comité européen des Droits sociaux. Il existe pour cela la procédure classique de rapports et la procédure de

réclamations collectives dont nous avons déjà parlé et vers laquelle nous reviendrons pendant la table ronde.

Mais lorsque l'on a identifié des situations qui ne sont pas conformes à la Charte sociale, il faut aller plus loin. Il faut que les Etats soient dans l'obligation de remédier à ces situations. Le Comité gouvernemental, composé de représentants des Etats joue ici, un rôle essentiel, puisque c'est au sein de ce comité, à travers la pression que les Etats exercent entre eux, que l'on peut aboutir à la conformité.

Bien sûr, le Comité gouvernemental est un relais pour le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, l'organe principal de l'Organisation, qui est aussi très actif dans ce domaine. L'un des axes de la célébration de cet anniversaire est d'inciter le Comité des Ministres à être plus actif encore. On peut d'ailleurs relever qu'il a adopté une déclaration politique très importante, dans laquelle il mentionne lui-même cette dimension de son activité.

L'Assemblée Parlementaire joue également un rôle crucial puisqu' elle est l'organe démocratique, élu par les citoyens Européens, qui siège à Strasbourg et qui permet d'associer les individus au fonctionnement du Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire de leurs élus.

Le dernier point que je voudrais évoquer est que, la Charte sociale n'est pas isolée. Elle travaille bien sûr avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme mais elle a également, des liens avec l'Union Européenne, l'Europe des 27, qui est de plus en plus impliquée dans la défense des Droits fondamentaux. La Charte sociale est également liée, à l'Organisation des Nations Unies, à la Déclaration Universelle de 1948, mais aussi aux deux Pactes des Nations Unies, celui sur les droits économiques, sociaux et culturels et le pacte sur

les droits civils et politiques. Elle est bien évidemment liée à l'Organisation Internationale du Travail et à d'autres conventions des Nations Unies.

Mais la vraie incarnation de la Charte sociale est dans le droit interne des Etats : c'est par la mise en œuvre quotidienne, dans les différents Etats membres du Conseil de l'Europe que l'impact de la Charte sociale peut se faire.

J'en termine ici en vous donnant l'adresse du site internet ou vous aurez davantage d'informations, puisque tout ceci nécessiterait évidemment plus de détails.

www.socialcharter.int

Je cède ma place, à la table ronde.

Mme Oeschger

Merci beaucoup Mr Brillat. On a bien raison de vous applaudir parce que vous êtes une des personnes les plus engagées pour cette Charte Sociale. Je pense que la plupart d'entre nous, connaissent votre engagement. Vous avez sillonné les pays d'Europe et travaillez aujourd'hui au Conseil de l'Europe pour justement, faire connaître, faire appliquer, faire apprécier et on peut même dire, faire aimer cette Charte Sociale. Un grand merci à vous.

Nous allons commencer. Je vous invite à noter toutes vos remarques et questions concernant les différentes interventions que vous allez pouvoir entendre, vous aurez la parole, plus tard dans la soirée, lors de notre échange. Je donne maintenant la parole à Mme Samara Jones.

Mme. Samara Jones, Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSA).

Tout d'abord merci encore d'avoir invité FEANTSA et moi-même à faire cette présentation ce soir. Il est évident que ces 50 ans de la Charte Sociale méritent une célébration importante. C'est très intéressant, mais certainement pas très facile de parler des droits de l'homme dans le contexte de la crise et pourtant c'est très important de le faire dans la crise économique actuelle qui se poursuit et qui va pousser bien des personnes vers l'extrême pauvreté, les conduire toujours plus à la marge de la société et qui va amener une partie des classes moyennes dangereusement aux limites de la pauvreté et de la perte de logement. Il est capital que des institutions comme le Conseil de l'Europe jouent leur rôle de défenseurs des droits de l'homme et ceci encore bien plus vigoureusement que d'habitude.

Dans des périodes de crise économique comme celle-ci, les gouvernements décident de freiner les politiques les plus avancées. Cela signifie qu'ils font des coupes drastiques dans les dépenses publiques. Les gouvernements suppriment des mesures politiques qui favorisaient l'accès aux droits ou adoptent de nouvelles politiques qui limitent ces droits, ou bien ils réduisent les budgets des services destinés à aider les personnes à accéder à leurs droits, à faire en sorte qu'elles puissent mener leur vie en sécurité et dans la dignité.

Les personnes avec qui FEANTSA travaille dans les 27 Etats (nous avons, je pense, des associations dans 25 Etats membres) sont des personnes qui vivent dans une extrême pauvreté. Ces personnes qui sont aussi sans abri sont très fortement touchées par les changements de politique adoptés par les gouvernements et par les restrictions des politiques

les plus avancées. Ainsi par exemple au Royaume Uni, les services de conseil et d'aide pour le logement auxquels les personnes ont toujours eu accès lorsqu'elles avaient des difficultés ont vu leur budget réduit de 50% et ceci alors que le nombre de demandeurs d'aide augmentait de 15%.

Comment pouvons-nous éviter cela ? Comment pouvons-nous éviter cette régression en termes de droits de l'homme pendant cette récession ? Nous, en tant qu'ONG, nous devons lancer un appel aux institutions comme le Conseil de l'Europe et leur demander d'être plus forts, de soutenir les réclamations soumises par les ONGs et de prendre des décisions mettant en cause les politiques perverses qui limitent l'accès aux droits de l'homme et leur jouissance dans toute l'Europe.

Pour moi, et pour beaucoup d'ONGs présentes ici ou dans le cadre du Conseil de l'Europe, les institutions et les instruments du Conseil de l'Europe sont très importants pour faire en sorte que les personnes en Europe puissent vivre dans la dignité et libres de toute oppression. La Charte Sociale et plus particulièrement le mécanisme de recommandation collective est un instrument très utile pour les ONGs.

FEANTSA s'en est servi pour le bien de ses membres, une fois contre la France et une fois contre la Slovaquie. Les deux réclamations ont abouti et les décisions importantes du Comité Européen des Droits Sociaux ont suscité des changements importants mais difficiles dans le contexte actuel. Comment pouvons-nous améliorer les choses ? Comment pouvons-nous appuyer sur les résultats des cinquante dernières années ? Je redis ici que nous pensons à un rôle de plus en plus important pour le Conseil de l'Europe ainsi que pour le Comité des Droits Sociaux et les ONGs.

L'importance des décisions prises concernant ces réclamations est évidente. FEANTSA demande au Conseil de l'Europe et au Comité de défendre encore davantage les droits de l'homme. Nous, les OINGs avec tous nos membres sommes prêts à travailler avec vous, à exploiter ensemble le potentiel de la Charte et notamment la jurisprudence créée par les décisions de la Cour des Droits de l'Homme et par celles du Comité des Droits Sociaux.

La Charte Sociale peut influencer les politiques et la jurisprudence résultant des réclamations collectives est un outil exceptionnellement utile pour ce faire. Mais cependant, les ONG dans toute l'Europe n'ont que rarement le temps et les ressources nécessaires pour entrer dans ce processus et saisir cette chance. Si le Conseil de l'Europe et le Comité sont vraiment à la recherche de moyens pour améliorer les choses, nous proposons que cela puisse être en rendant l'expertise juridique et la jurisprudence plus accessibles. Il y a eu d'importantes améliorations de faites au cours des dix à quinze dernières années bien sûr. Les choses évoluent dans la bonne direction mais rendre la jurisprudence et le chemin vers la justice plus accessibles pour les ONG, aider à faire le lien avec les avocats qui souhaitent aider les ONG à déposer des plaintes, c'est ce genre de choses qui serait une aide fort utile. Les OING peuvent aussi participer à cet effort, elles peuvent soutenir davantage de requêtes individuelles auprès des tribunaux nationaux et les porter ensuite devant la Cour des Droits de l'Homme, ici à Strasbourg.

Nous pensons que le lien entre la Convention des Droits de l'Homme, la Cour et le Comité des Droits Sociaux devrait être renforcé. Les Etats ont malheureusement davantage tendance à répondre et à réagir aux décisions de la Cour qu'à celles du Comité. Nous le savons par expérience, et nous voyons comment des gouvernements comme celui de Slovénie traîne

encore les pieds et freine l'application des changements qui lui ont été demandés dans des termes de médiation.

Plus concrètement, s'agissant du droit au logement, nous pensons que nous pourrions peut-être créer un groupe d'experts pour ce problème particulier du droit au logement au sein du Conseil de l'Europe, et le secrétariat de la Charte pourrait nous aider en cela. Les experts pourraient peut-être faire un document qui aiderait les ONGs et les mettre en rapport avec des professionnels du droit.

Par ailleurs, nous savons aussi qu'il y a un frein du fait que la Charte n'a pas encore été ratifiée par tous les pays, que tous les Etats n'y sont pas liés, et ceci encore plus pour le protocole de réclamation collective. C'est important et il n'est pas facile de persuader les ONG de mener des actions en ce sens car elles ont bien d'autres choses à faire.

En ce qui concerne les droits de l'homme, les ONG, notamment celles qui travaillent pour les sans abri, sont plutôt ambivalentes. Les fournisseurs de service membres de la FEANTSA n'ont pas une approche basée sur les droits de l'homme dans leur travail. Il faut à la fois du temps et des moyens financiers pour les former à cela tant au niveau national qu'au niveau local. De plus, certaines associations peuvent penser que le fait de suivre un chemin passant par les droits de l'homme et menant devant les tribunaux puisse avoir des effets boumerang. Elles pensent que cela prendrait trop de temps, que ce serait investir dans la mauvaise direction. Elles s'inquiètent d'éventuelles retombées négatives de la jurisprudence sur elles-mêmes.

FEANTSA s'est engagée à aider ses membres à vaincre leurs doutes quant à l'efficacité des droits de l'homme pour éradiquer l'absence de logements. Nous pouvons mobiliser nos membres mais des institutions comme le Conseil de

l'Europe doivent aussi prendre leurs responsabilités. Nous avons besoin de soutien et d'expertise.

En conclusion, je veux juste insister sur le fait que les décisions ont été très importantes et que nous continuons à travailler en étroite relation avec le Conseil de l'Europe et le Secrétariat de la Charte, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Je voudrais ajouter quelque chose en ce qui concerne l'Union Européenne. Nous pensons que le Conseil de l'Europe doit être un guide pour l'Union Européenne, notamment en ce qui concerne les droits sociaux. C'est fort bien que l'Union Européenne ait maintenant sa propre Charte des Droits Fondamentaux, mais elle n'est pas utilisée par les institutions de l'UE. Elles ne savent pas comment elles peuvent utiliser au mieux leurs outils. Par exemple, le droit au logement figure dans la Charte des Droits Fondamentaux et c'est tout à fait complémentaire à la Charte Sociale. Comment le Conseil de l'Europe et les OING qui travaillent avec lui peuvent-ils ensemble développer la jurisprudence et prendre des décisions pour que ces droits deviennent une réalité pour les personnes vivant dans les Etats-membres de l'UE ?

Je pense que nous devons et pouvons travailler ensemble, à commencer par ce soir, pour utiliser tous les outils à notre disposition pour éviter une régression et garantir les droits. Les droits sociaux en particulier ne doivent pas être érodés.

Mme Annelise Oeschger remercie Mme Samara Jones pour ses intéressantes observations et ses propositions et invite Mme Csilla Kollonay Mehoczky à prendre la parole.

Mme Csilla Kollonay Lehoczky, membre du Comité européen des Droits sociaux.

Bonsoir,

Je voudrais vous remercier de cette occasion et de cet honneur d'être ici ce soir et de partager avec vous quelques idées sur la Charte Sociale et la crise. C'est en effet un rapprochement étrange mais en même temps une bonne opportunité pour nous tous de souligner l'importance de cette protection des droits humains contenus dans la Charte. Je pense aussi que, poussés par la nécessité, nous pouvons trouver des solutions nouvelles et faire peut-être des pas vers un progrès.

Par rapport à la crise chaque gouvernement doit en effet prendre des décisions de coupes budgétaires. Très souvent, la première idée est de faire des économies dans les dépenses publiques ce qui se traduit avant tout par des mesures concernant l'éducation, qui est un devoir envers la société, et concernant les dépenses sociales en général.

Ce que nous observons actuellement, ce ne sont pas des décisions concernant les coupes budgétaires les plus efficaces, celles qui permettraient de faire face à la crise. A y regarder de plus près ce sont les coupes les plus faciles à faire parce qu'elles touchent les couches les plus faibles de la population, celles qui n'ont pas les moyens de défendre leurs intérêts. Du point de vue des résultats, on constate que ces coupes budgétaires pourraient bien, à terme, aggraver la crise. Je pense qu'il est très important de dire haut et fort que ces coupes budgétaires ne vont pas dans le sens de l'intérêt d'un pays, quel qu'il soit, surtout lorsqu'elles frappent les jeunes, les jeunes générations et d'une manière générale les couches les plus faibles de la société. Cela ne peut donner que de mauvais résultats. J'ai eu un contact téléphonique avec quelqu'un qui était dernièrement dans les rues à Madrid, avec les manifestants. Cette personne m'a dit qu'une des

manifestations portait sur les coupes budgétaires concernant les enseignants avec le slogan suivant : « un enseignant de moins aujourd'hui, quatre policiers de plus demain ». Ceci est bien vrai et c'est pour cette raison qu'il nous faut ouvrir les yeux de ceux qui décident des mesures budgétaires.

Ma deuxième remarque porte sur les liens entre les différents groupes de personnes qui sont représentées ici aujourd'hui, trois groupes de personnes, les sans abri, les personnes handicapées et les femmes. Quels sont les points communs entre ces groupes ? Sans doute ont-ils en commun, et peut-être avec d'autres groupes encore, d'être des personnes dont les désavantages, les souffrances dans leur vie sont aggravés par les attitudes des autres, même parfois par ceux qui veulent les défendre. Souvent on agit par-dessus leurs têtes, sans elles, et il arrive fréquemment que ces actions se retournent contre elles. Il est très important d'impliquer ces groupes de personnes dans les décisions qui les concernent, dans la totalité du processus de décision sociale.

Je voudrais à présent dire quelques mots à propos de chacun de ces groupes. Les personnes sans abri perçoivent cette situation comme une profonde violation des droits de l'homme. Il est très important d'assurer à chacun et à chacune le droit à une vie digne. Ceci veut dire avoir un toit, quelque soit le niveau d'éducation, de revenu, d'emploi ou autre chose encore. Malheureusement, en raison de la crise, cette violation vient s'ajouter à d'autres violations de la dignité comme les actions violentes contre les sans abri dont le nombre augmente, précisément en raison de la crise car il devient difficile de payer son loyer. C'est pourquoi les dispositions de la Charte contre l'expulsion forcée prennent une grande importance. Il faudrait éviter les expulsions qui sont une violation des droits de ce groupe de population et en font un nouveau groupe victime de discrimination.

Je suis prête à défendre l'idée que dans les différentes conventions où il est question des droits de l'homme et qui contiennent des dispositions interdisant la discrimination et des règles sur l'égalité de traitement, le fait d'être sans abri devrait être élevé au rang des motifs pour lesquels la discrimination est interdite car cette forme de discrimination est coutumière. Les droits des personnes sans abri devraient être ancrés de manière beaucoup plus consciente dans les droits de l'homme. Je veux dire le droit d'un sans abri simplement parce que cette personne est un citoyen, une citoyenne du pays. J'observe à nouveau ici que certaines mesures innovantes prises au cours des quelques dernières années en vue d'une meilleure répartition des fonds concernant les sans abri, risquent d'être supprimées en raison de la crise. Je veux dire par là que l'aide aux sans abri ou à ceux qui ont besoin d'un logement social est souvent liée à un problème de meilleure attribution des fonds disponibles. Ceci ne diminue en rien la responsabilité des autorités de ne pas couper, mais bien au contraire d'augmenter les budgets.

Le deuxième groupe dont je voudrais dire quelque chose est celui des femmes. Ce sont souvent elles qui sont le plus touchées par la crise et ceci particulièrement dans le domaine de l'emploi où les possibilités de trouver un emploi stable et décent se réduisent de plus en plus. Elles sont de ce fait poussées vers le secteur informel, vers des emplois précaires et mal payés, dans de mauvaises conditions de travail. Nous observons aussi que ce que nous voyons pour les personnes handicapées a des conséquences importantes pour l'ensemble de la main d'œuvre.

Si les intérêts de ces groupes ne sont pas respectés très rapidement, c'est l'ensemble des conditions de travail et de sécurité de l'emploi qui va baisser et finalement être perdu.

C'est pourquoi il est très important d'être attentifs à ces groupes qui sont ceux qui doivent être le plus protégés des conséquences de la crise en matière d'emploi. A propos des femmes, le Comité a souligné que toute disposition concernant l'égalité doit être respectée, non seulement en droit, mais aussi dans les faits. Ceci implique que des mesures de protection soient prises, des mesures positives. Et je voudrais encore insister ici sur le lien existant entre les deux groupes et souligner que les mesures positives ne constituent pas une discrimination. Je proteste violemment contre l'emploi de ce terme de discrimination positive qui implique toujours qu'il y a quelque chose qui n'est pas normal.

Il nous faut remercier les personnes handicapées qui nous montrent la voie en matière d'égalité. Que signifie exactement l'égalité de traitement ? L'égalité de traitement implique des mesures positives. Un exemple tout simple en est une rampe quelque part où il y a des escaliers afin que le lieu soit accessible en fauteuil roulant. Nous pensons faire une action positive, mais c'est juste une égalité de traitement qui tient compte d'une manière positive des différences qui existent, comme notre Comité l'a souligné à plusieurs reprises, notamment dans la réclamation collective numéro treize d'Autisme Europe contre la France et cela peut nous montrer le chemin à suivre pour d'autres différences, je veux dire les différences des femmes et d'autres groupes discriminés.

Je voudrais terminer par un constat sur la nécessité et l'efficacité de la mise en œuvre de la Charte Sociale Européenne. J'insiste bien entendu beaucoup sur la ratification du Protocole de Réclamation Collective, non pas malgré la crise, mais précisément à cause de la crise. Ce ne sont pas mes mots, mais c'est ma pensée ; je cite en fait le discours du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe « ce

n'est pas malgré la crise, mais précisément à cause de la crise » disait-il et c'est cette idée que je voudrais reprendre ici.

Je pense que l'Europe rencontre des problèmes sérieux dans son organisation et je pense que la crise nous amènera à les résoudre en adoptant un développement de type fédéral. Cela veut dire donner plus de droits à l'Union Européenne, aux instances législatives y compris à la Commission, au Conseil et au Parlement mais il sera très difficile d'arriver à cela. Les discussions ne devraient pas porter uniquement sur des mesures obligatoires dans le domaine des finances et de l'élaboration des budgets mais également dans le domaine des politiques sociales. Je me suis réjouie de ce qu'a écrit Mr Martin Schulz qui devrait être le prochain président du Parlement Européen. Il écrivait qu'il serait très difficile d'atteindre cet objectif en raison de l'opposition des gouvernements et lançait un appel aux peuples de l'Union Européenne afin que tous se mobilisent pour cette idée et fassent pression sur leur gouvernement afin que cet objectif puisse être atteint. Je pense pour ma part que sans une Europe sociale il est impossible de créer une Europe inclusive. Mais pour arriver à une Europe sociale il serait indispensable que l'Union Européenne adhère à la Charte Sociale. Peut-être cela arrivera-t-il un jour et il faut que cela arrive si on prend au sérieux l'idée de l'inclusion européenne.

Merci

La table ronde se poursuit, c'est au tour de la représentante de la Fédération de Russie de s'exprimer.

Mme. Elena Vokach-Boldyreva, représentante de la Fédération de Russie au Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne.

Bonjour,

Comme l'on vient de le dire, nous vivons actuellement une époque difficile. La crise financière, le ralentissement de la croissance économique, le surendettement public dans un grand nombre de pays, non seulement ont engendré des tendances négatives dans le domaine social, mais ils ont aussi exacerbé les inégalités sociales. Baisse du pouvoir d'achat, érosion des systèmes de protection sociale pour une grande majorité de la population, ont rendu plus visible le fait que dans beaucoup d'Etats, seulement 1 à 2% de la population possède entre 40 et 45% de la richesse nationale et ce fossé ne cesse de se creuser. La cohésion sociale de nos sociétés est menacée par les tensions sociales de plus en plus élevées. Ces tensions, à leur tour, encouragent les phénomènes très négatifs qui semblaient être oubliés ou presque, dans nos pays. Je fais référence à la xénophobie, au racisme, aux conflits d'ordre ethnique ou religieux.

La crise a entraîné des réponses différentes selon les pays. Généralement, la réponse consiste à mener des politiques d'austérité, ce qui en premier lieu, signifie la compression des salaires et des prestations sociales, y compris les retraites.

Mais en Russie, nous avons refusé de suivre cette piste d'apparente simplicité que nous jugeons dangereuse, non seulement sur le plan social mais aussi, sur le plan économique. Certes, il faut chercher à augmenter l'efficacité des dépenses publiques, à assainir les banques et les entreprises, mais pas à n'importe quel prix.

Nous sommes convaincus qu'à l'ère de la mondialisation, un développement véritablement durable et harmonieux n'est possible que dans des sociétés qui s'efforcent de garantir le bien-être de leurs citoyens et luttent efficacement contre les forces destructrices de la haine et de la discorde sociale.

Nous ne devons pas oublier que, sans une prise en compte des problèmes sociaux, la croissance économique ne peut en soi apaiser les tensions sociales. Les inégalités, la pauvreté et l'instabilité croissantes peuvent quant à elles, les aggraver. Même en période de prospérité relative, un grand nombre de personnes, y compris en Europe, n'ont pas accès aux bienfaits fondamentaux de la civilisation moderne comme, un logement confortable, une éducation de qualité, des soins de santé efficaces et des retraites correctes. L'égalité sociale et économique entre les hommes et les femmes n'est pas assurée partout et les droits des enfants et des personnes handicapées ne sont pas toujours bien garantis.

Dans ce contexte, nous croyons extrêmement important d'assurer à toute la population, en particulier aux catégories vulnérables, l'accès aux droits sociaux. D'ailleurs, il est logique que sur le plan européen et international, nous privilégions une même interprétation des droits sociaux fondamentaux. Cette démarche nous permet de procéder à un échange fructueux d'expériences, de prendre des décisions coordonnées sur des problèmes concrets et de mettre en œuvre des programmes conjoints, notamment dans le cadre du dialogue international et interconfessionnel.

Nous devons aussi continuer à développer les principes de la responsabilité sociale des autorités aux niveaux central, régional et local. Nous devons axer notre attention sur les problèmes des groupes de population les plus vulnérables, à savoir, les enfants et les adultes handicapés. Cet ordre de priorité nous a imposé la révision du Budget de l'Etat. Si les dépenses d'Etat ont quelque peu diminué, les crédits pour la protection sociale en Russie ont même connu une légère augmentation.

C'est dans le contexte de crise que nous avons ratifié la Charte sociale européenne. C'était un choix délibéré. Cette démarche a confirmé l'attachement de la Russie aux acquis sociaux européens et sa ferme volonté d'être un Etat social, comme sa constitution le proclame. Ce n'est pas un hasard non plus que la Russie ait ratifié, en 2009, la Charte sociale européenne révisée, qui est considérée à juste titre comme « la deuxième constitution » du Conseil de l'Europe, après la Convention européenne des droits de l'homme. Désormais, la Russie, comme les autres pays qui ont adhéré à la Charte, doit rendre compte aux instances pertinentes de la Charte des obligations qu'elle a acceptées dans le domaine social et dans celui du travail, en ratifiant un nombre d'articles de cet instrument juridique du Conseil de l'Europe.

Le train de mesures contre la crise, a prévu un accroissement de l'aide matérielle accordée aux citoyens qui ont perdu leur emploi ou qui sont sur le point de le perdre.

Le montant maximal de l'allocation de chômage a augmenté, par exemple, de 50% en 2009. L'année où l'économie russe a chuté de plus de 7%, le gouvernement a prélevé sur le budget fédéral, 44 milliards de roubles pour apporter une aide supplémentaire aux chômeurs, sous la forme notamment, d'une formation professionnelle prioritaire, d'une assistance aux personnes désireuses de monter une petite entreprise, d'emplois créés et d'aide à la mobilité professionnelle. Des mesures similaires ont été prises également dans le cadre de programmes spéciaux, établis par les autorités régionales.

L'aspect le plus spectaculaire de cette politique a été l'augmentation en 2009-2010, des retraites, en moyenne de 30 à 40%.

Nous avons également pris de nouvelles mesures et introduit de nouvelles prestations pour stimuler la natalité, dont une prestation pour le deuxième enfant que nous appelons « le

capital maternel ». Actuellement, le montant de cette prestation est de 9000 euros et les conditions de son utilisation ont été considérablement assouplies. A cela, s'ajoutent d'énormes investissements faits dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Bien entendu, ces politiques et mesures n'ont pas pu contrecarrer tous les effets de la crise qui a un caractère mondial. La Russie est une économie ouverte, elle fait partie de l'économie mondiale et la crise de celle-ci l'a touchée. Mais le maintien du pouvoir d'achat de la population, une protection accrue des catégories vulnérables ont joué en sa faveur. La croissance économique a repris, le déficit du budget diminue et l'inflation reste relativement basse. Ce qui est encore plus spectaculaire, c'est que les tendances démographiques positives, apparues grâce à la politique sociale active de l'Etat russe, continuent. Très lentement mais sûrement, la natalité augmente tandis que la mortalité recule.

Pour résumer, j'aimerais souligner que les droits sociaux, en tant que partie très importante des droits de l'homme, doivent être protégés et même renforcés, particulièrement dans le contexte de la crise. C'est une leçon que nous avons tirée de l'expérience russe dont je viens de faire l'exposé.

Merci de votre attention.

Mme Annelise Oeschger

Merci beaucoup Mme. Vokach-Boldyreva. Vous n'êtes pas sans savoir que la Conférence des OING a mené un programme très important, sur trois ans en Russie. Une partie de ce programme concernait justement, la Charte sociale européenne. Des ONG

Russes coopèrent avec la Conférence des OING et il est très important pour nous, d'apprendre votre engagement qui est, d'un certain point de vue, anticyclique. Peut-être pourrez-vous plus tard, nous faire part des meilleurs arguments que vous et vos collègues avez utilisés pour qu'il en soit ainsi. Pour apprendre. Je donne la parole à Mr Taras Poljanec.

Mr. Taras Poljanec, Action européenne des handicapés (AEH)

Je vais essayer d'être bref. Mon association est très préoccupée par les problèmes qui résultent de la situation actuelle dans la société européenne. Pour ce qui est de la Charte, c'est surtout l'article 15 qui traite des droits des personnes handicapées; cet article prévoit le droit à l'éducation qui est la base indispensable pour la vie, l'accès à la guidance et à la formation professionnelle, l'accès au marché du travail. La possibilité pour chacun d'avoir un emploi veut dire disposer des ressources de son travail et mener une vie aussi indépendante que possible. Autant de choses qui sont nécessaires pour se sentir un membre à part entière de la société et mener pleinement sa vie. Cela veut dire aussi prendre des responsabilités pour soi-même et vis-à-vis de ses voisins.

J'observe actuellement un nouveau problème : la société civile organisée est écartée du mécanisme décisionnel. Nous observons cela non seulement au Conseil de l'Europe, mais aussi au niveau des gouvernements des États et dans les niveaux décisionnels inférieurs. Nous sommes écartés. On ne nous écoute pas. Nous avons nos propres demandes, nous connaissons nos besoins. Comment pouvons-nous remédier à cette situation? Comment pouvons-nous améliorer nos conditions de vie? Quelle peut être notre contribution aux

changements de la société ? Pour répondre à ces questions nous disposons de deux très bons instruments : la Convention Européenne des Droits de l'Homme et la Charte Sociale Européenne. Ce sont deux instruments juridiques ratifiés par les Etats, même si certains n'ont pas encore ratifié tous les paragraphes de la Charte. Nous pouvons nous appuyer sur ces deux instruments. Nous pouvons baser nos demandes aux Etats sur ces documents.

Nous avons entendu que nous disposons d'un système de réclamation collective, c'est une voie qui nous est ouverte pour agir et d'autre part, les Etats ont l'obligation de faire tous les ans un rapport montrant comment ils respectent et garantissent les droits contenus dans la Charte Sociale. La société civile organisée a la possibilité d'écrire un contre-rapport sur la mise en œuvre de ces droits, de faire connaître, du point de vue de la base, ce qui est effectivement correctement appliqué et ce qui ne l'est pas. C'est là encore un moyen qui nous est donné de faire évoluer la situation. Je ne veux pas m'étendre davantage. Je pense que nous avons tous la responsabilité de travailler sur ces questions car la société civile organisée peut aider les Etats de l'Europe et les sociétés à bâtir ensemble la nouvelle Europe.

Nous devons également arriver à un nouvel accord entre tous les partenaires en Europe sur la base des valeurs nouvelles et anciennes; nous devons nous regrouper avec les autres afin de participer au processus décisionnel. Il nous appartient de promouvoir une répartition équitable des nouvelles valeurs ajoutées créées dans l'économie et de prendre en main nos propres vies.

L'animatrice remercie l'intervenant

Nous allons maintenant donner la parole au public.

René Lederman, représentant de l'association Réseau Européen d'Action Sociale, ESAN.

Bonsoir, merci,

Je voudrais d'abord remercier tous les intervenants, c'était très intéressant. Je souhaitais intervenir à propos du Programme d'Aide aux plus Démunis que l'on appelle PEAD. Il me semble que le sujet de ce soir est pleinement en accord avec la Journée Internationale de lutte contre la misère. Comme vous le savez, la Cour européenne de justice, alertée par cinq Etats a rendu son verdict : suppression brutale du PEAD en 2013. Une diminution est prévue dès 2012.

Un désastre alimentaire menace des millions de familles, d'enfants, de jeunes et de personnes âgées qui ne mangent que grâce au programme européen. Par exemple en Europe, cela concerne 13 millions de personnes et en France, 4 millions. Elles se nourrissent, en France, par l'intermédiaire de quatre associations, les banques alimentaires, la Croix-Rouge française, les Restaurants du Cœur et le Secours Populaire français qui d'ailleurs, est membre du Réseau Européen d'Action Sociale. Pour toutes ces associations européennes qui distribuent cette aide permanente, le PEAD est le premier barrage à la détresse, qu'elles œuvrent dans les domaines spécifiques de la santé, de l'éducation, du logement, etc... Tout porte à considérer que l'aide alimentaire est un premier levier pour que les plus démunis relèvent la tête. Dans un texte commun du mois de juin dernier, visant à formuler des propositions pour l'avenir du PEAD, les quatre associations françaises habilitées à distribuer une aide alimentaire écrivaient : « Le PEAD, en tant que composante essentielle de l'aide alimentaire, est aussi bien souvent, l'un des supports pour promouvoir l'insertion des publics, en situation de précarité. »

Les choses bougent. Il y a eu récemment, une réunion en Allemagne, avec les représentants de l'association allemande, les représentants de l'association française et le Ministre de

l'Agriculture en France. Néanmoins, il y a péril en la demeure puisque, même si les choses avancent avec notamment le 20 octobre prochain, une réunion des ministres de l'agriculture, nous restons pour le moment dans une situation terrible. J'en viens à ma question. Que pouvons-nous faire, nous, en tant qu'associations pour trouver des solutions, pour accompagner les décisions ? Comment éviter d'ajouter une crise à une crise ?

Merci.

Le micro passe de main en main jusqu'à l'intervenant suivant.

Alain Mouchoux, de la Conférence des OING.

Bonsoir,

Naturellement, nous sommes émus et très touchés par la description de la misère que nous rencontrons aussi, au sortir de cette salle, de façon quotidienne. C'est un appel constant, aux OING mais aussi à toutes les structures sociales, à se mobiliser.

Je souhaitais vous faire part d'une remarque. Le titre de la conférence de ce soir concerne le contexte de crise. Cela dit, il ne faudrait pas que l'on s'intéresse uniquement aux effets de la crise. Avant 2007, alors que l'on parlait peu de « crise », il y avait quand même des sans-abris, il y avait des femmes discriminées, des jeunes sans métier, il y avait des violences urbaines inacceptables. Il ne faut pas donner l'impression de s'intéresser spécifiquement au problème de la crise, parce qu'elle révèle toutes les horreurs de notre société dans ses inégalités. Evidemment, la crise aggrave fortement les situations de ceux qui sont déjà discriminés par ailleurs. Je crois qu'il faut saluer les structures, celles du Conseil de l'Europe en particulier, il faut voir dans quelle mesure nous pouvons modifier les structures de fonctionnement de notre société. Il faut déterminer quel est le rôle des politiques. Nous allons sortir de cette salle avec le sentiment d'avoir dit des

choses excellentes, des idées remarquables mais il faut reposer le problème au fond. Est-ce que nos sociétés peuvent s'en sortir en se référant toujours aux valeurs fondamentales qui nous seraient communes ?

Merci

Veysse Filiz, COJEP International, avec sa nouvelle dénomination, le conseil pour la justice, l'égalité et la paix.

Bonsoir à tous,

Nous venons de rentrer du forum pour la démocratie qui a eu lieu à Chypre, dont le sujet était, „l'interdépendance de la démocratie et de la cohésion sociale“. Là-bas aussi, les questions tournaient beaucoup autour de la crise économique. Plus encore, autour de la crise sociale qui aujourd'hui, touche chacun d'entre nous.

Notre groupe sur place se posait la question de savoir quel est le lien entre les difficultés dont nous sommes en train de parler et, les problèmes concernant la démocratie, la participation etc... Est-ce que ce que ce que nous avons observé ces dernières années est lié au manque de participation aux différents scrutins? Je ne parle pas des primaires socialistes qui sont tout à fait autre chose mais plutôt, au moment des vrais enjeux, au niveau européen. Est-ce que les politiques, auxquels sont liés tous les changements selon moi, est-ce que c'est avec eux que l'on doit changer les choses? A part une élue du Conseil Général du Bas-Rhin, il n'y a pas beaucoup de représentants politiques avec nous ce soir. Comment faire passer le message, le suivi et l'implication de la société en disant : voilà, nous suivons les hommes et femmes politiques que nous élisons, mais ce sont eux les acteurs. C'est à eux de porter ce message-là, de changement. Sinon, faisons comme les indignés et occupons les places. Mais alors, qui va enchaîner pour prendre en main toutes les difficultés et nous représenter pour résoudre dans les différentes assemblées, ces crises qui vont tous nous toucher?

Jacqueline Martin, théâtre du Potimarron.

Bonsoir,

Je voudrais dire que le 17 octobre commémore un autre anniversaire, celui de la manifestation du 17 octobre 1961. Il y a actuellement des manifestations pacifiques, partout en France. Je trouve que l'on ne peut pas célébrer ici les 50 ans des Droits sociaux, sans mentionner cet autre anniversaire.

La bonne question a été posée tout à l'heure: "comment la société civile peut-elle devenir acteur des transformations sociales"? Comment les citoyens peuvent-ils participer à l'élaboration de ces transformations? Cette recherche des outils est très importante.

Mme Annelise Oeschger la remercie pour ce rappel historique. La manifestation initiée par le FLN, s'était déroulée en 1961 à Paris, en réaction à un couvre-feu imposé à la communauté algérienne par le préfet de police, Maurice Papon. Pacifistes, les manifestants, hommes, femmes et enfants ne portaient aucune arme et défilaient sur les trottoirs pour ne pas gêner la circulation. Néanmoins, l'événement s'est soldé par de sanglantes confrontations, plusieurs morts et des centaines de garde-à-vue.

Marie-Christine Lackman.

Bonsoir,

Je suis moi-même dans la précarité. J'espère que cette Charte sociale peut effectivement avoir un impact concret. Dans la recherche de solutions, je pense pouvoir en apporter une. J'ai ouvert il y a quatorze ans, au niveau du quartier du port du Rhin, un lieu démocratique et culturel. J'ai bon espoir que ce projet permette aux habitants, voisins de l'Allemagne, de débattre et de participer réellement à l'Europe. Je sais par expérience, que c'est possible, moyennant certaines conditions. Il faut avant tout que les gens soient informés. Je vous assure que tout est possible, s'il y a une réelle volonté

politique. Je n'ai plus ce lieu depuis un an, les négociations avec la propriétaire sont, heureusement, toujours en cours. Les habitants dont j'ai fait la connaissance attendent que le lieu puisse être à nouveau ouvert. Il y a, au port du Rhin, beaucoup de gens dans la pauvreté et c'est bien dommage que nous en soyons là. Concrètement, comment peut-on faire appel à la Charte sociale ? Comment faire le lien entre les Institutions européennes et le peuple ?

Merci.

Mme Annelise Oeschger répond immédiatement à ce témoignage et invite Mme. Lackman à communiquer ses coordonnées pour suivre cette affaire. Elle explique le processus :

Ce sont les Organisations Internationales et Non Gouvernementales qui peuvent faire une réclamation collective par exemple. Vous avez raison, nous OING devons faire le lien entre le niveau local, national et international. Nous devons investir beaucoup plus ce rôle. Merci beaucoup de nous le rappeler.

Nous allons donner la parole à une ou deux dernières personnes avant d'écouter les réactions de nos invités.

Jean-Claude Gonon, Association Européenne des Enseignants.

Merci,

Je crois que nous sommes tous convaincus de l'importance des outils qui nous ont été présentés, la Charte sociale etc... Pourtant, je vais dire une chose toute bête, j'ai peur. J'ai peur parce qu'avec cette crise, c'est l'Europe qui est prise comme bouc émissaire par les mouvements spontanés des populations. Nous avons constaté de l'autre côté de la Méditerranée, que rien n'est solide actuellement. Un gouvernement, même une dictature peut s'écrouler subitement, sans prévenir. Chez nous aussi, des mouvements

sont en train de naître, sont en train de s'organiser. Ces mouvements se tromperont-ils d'adversaire ? Vont-ils s'attaquer à ce 1% de la population, qui organise peut-être la crise pour s'enrichir davantage, ou vont-ils s'en prendre, justement aux Institutions qui ont essayé de construire un système de protection sociale ? Actuellement, nos modèles de protection sociale, apparaissent comme menacés dans la plupart des pays touchés par la crise. Alors j'interroge les intervenants, qu'est-ce que nous pouvons faire pour, ne pas simplement célébrer quelque chose qui nous paraît très beau, mais comment le défendre efficacement sur le terrain, dans les medias et dans la rue ?

Ces questions adressées avec vigueur provoquent les applaudissements de la salle entière, tandis que le micro circule une dernière fois parmi la foule.

Gérard Greneron, vice-président de la Commission des droits de l'homme de la Conférence des OING.

J'ai, pour ma part, une question concernant l'avenir de la Charte sociale européenne. Nous devons construire la Charte sociale pour demain. En tant que représentants d'une organisation qui a introduit à huit reprises des réclamations collectives, nous avons obtenu des victoires mais malheureusement, certains gouvernements dont celui de la France, n'exécutent pas les décisions du Comité Européen des Droits Sociaux. C'est vrai que c'est un bel outil, cependant, il manque de contraintes dans l'application des décisions prises par ce comité. Je voudrais ouvrir une fenêtre sur l'avenir en disant : « comment transformer cet instrument utile, en quelque chose qui invite mais aussi, parfois, contraigne les Etats à mettre en applications les décisions du Comité ? »

*L'animatrice reprend la parole,
Merci de cette proposition très utile. Je pense que l'appel du public est très clair. Comment faire comprendre à ceux qui nous*

gouvernent que les Droits de l'homme sont la base de notre société ? Il ne s'agit en aucun cas d'un gadget que l'on peut jeter au premier vent. Comment avancer ? Je me tourne à présent vers nos participants et les invite à répondre.

Mme Csilla Kollonay Lehoczky est la première à réagir.

Merci beaucoup

Lorsque le premier intervenant a parlé de l'alimentation j'ai pensé qu'il devrait être absolument évident, surtout actuellement, que tout un chacun, simplement parce qu'il est un être humain, a droit aux conditions de base pour mener une vie digne et ceci comprend la nourriture, avoir un toit sur la tête, même si cette personnes n'a pas un sou et même si c'est de sa faute si elle n'a pas un sou ; le droit à la nourriture et à un abri n'a rien à voir avec le mérite ou la faute. Parfois, lorsque je fais un cours sur les droits sociaux, pardon de parler de moi, je dis aux étudiants : s'il y a un accident causé par un automobiliste ivre et s'il est lui-même le plus sérieusement blessé parmi les nombreux autres blessés, que se passera-t-il ? Les ambulances arrivent, les hélicoptères : qui vont-ils transporter en priorité ? Celui qui est le plus sérieusement blessé, l'automobiliste ivre qui a causé l'accident. Et à ce moment-là il ne vient à l'idée de personne de se demander si c'est de sa faute ou non.

Nous ne devrions jamais perdre ceci de vue : vous avez le droit à la vie, à une vie digne. La question de savoir si vous avez droit au non à une aide alimentaire financée par l'Etat ne devrait même pas se poser. C'est une obligation de l'Etat que de garantir cette aide, au même titre qu'il garantit le droit de vote. Je ne sais pas si dans votre pays vous entendez le même slogan que ce qui se dit chez nous, en Hongrie : « il n'y a rien de mieux qu'un repas gratuit ». Oui, c'est ainsi que cela devrait être.

Je suis très reconnaissante à ceux qui ont mentionné le lien entre le manque de sécurité publique, le terrorisme, les

attaques à main armée qui sont autant de résultats de la crise économique. Il faudrait dire encore plus aux gouvernements que la pauvreté constitue en elle-même un risque pour leur propre sécurité. C'est un point très important. Mais je crois que la tendance de bien des gouvernements est de monter les gens les uns contre les autres et notamment les pauvres contre les pauvres en suscitant des sentiments de jalousie et d'envie. En dressant ainsi les pauvres contre les pauvres ils divisent la société et accroissent l'exclusion. C'est très important de faire en sorte que la société prenne conscience de ce fait.

Que pouvons-nous faire pour augmenter le pouvoir de la Charte Sociale et des autres instruments du Conseil de l'Europe? Il faut dire tout d'abord que la Charte Sociale – et ceci devrait être bien clair pour tout le monde – est une Convention portant sur des droits humains et qu'elle doit être renforcée. Un moyen pour y arriver serait de contacter les membres du Parlement de votre pays. Il faudrait leur dire combien la mise en œuvre de la Charte est importante en ce moment précisément et en raison des événements que nous connaissons. Peut-être faudrait-il contacter aussi les ambassadeurs. Il y a beaucoup de choses à faire; tout n'aboutira pas, mais quelque chose pourrait en résulter. Il faut agir avec constance et conviction.

Le dernier point que je voudrais soulever concerne la publicité autour de la Charte Sociale. Je pense qu'elle n'est pas très bien connue dans le milieu des ONG. C'est pourquoi les ONG devraient rappeler à leurs diverses ONG qu'elles ont la possibilité de faire des commentaires sur l'application de la Charte. Les Syndicats ont bien entendu ce droit en tout premier lieu, certains réagissent d'autres non, mais il faudrait se mettre aussi en relations avec eux. Rien n'empêche les ONG de faire des commentaires et de les transmettre. J'ai déjà dit tout à l'heure que les ONG ont un rôle capital dans l'application progressive de la Charte ainsi que pour accroître

sa portée, sa visibilité et sa mise en œuvre. Bien entendu, même lorsque les droits ne sont pas réellement garantis, les ONG devraient intervenir et agir.

Merci

Mme Samara Jones répond elle aussi

Je veux intervenir sur l'ensemble mais plus précisément sur le dernier point que vous venez de soulever. Les ONG souhaitent la vie de cette Charte ; elles souhaitent que les droits soient appliqués en temps de crise, et aussi tout le temps. Nous nous débattons parce que, et tous ceux qui travaillent dans une ONG le savent, la quantité de travail que l'on souhaite faire et la quantité de travail que l'on peut faire sont deux choses très différentes. Nous essayons d'être efficaces dans notre propre réseau d'ONG nationales, mais ce n'est pas facile. Comme je l'ai dit dans ma présentation, le travail est beaucoup plus facile pour les institutions. Vous disposez de l'expertise juridique, vous avez tout ce savoir d'experts qui pourrait être mieux mis à notre disposition pour que nous puissions le partager avec nos membres. La France est, avec d'autres, un pays où l'approche basée sur les droits est pratiquement une seconde nature tandis que dans de nombreux autres pays cela n'est pas le cas. Pour les OING le travail devient de plus en plus difficile actuellement. Je ne veux pas être pessimiste, mais en ces temps de crise nos moyens sont limités ; c'est pourquoi nous devons travailler ensemble et nous devons trouver un moyen de le faire. C'est peut-être une occasion unique d'agir ensemble et de nous organiser pour cela.

Mr Taras Poljanec

Je pense qu'il y a encore un autre aspect de la chose : chacun de nous est responsable et chacun doit défendre ses valeurs, ses décisions et la réalité de ses besoins. Nous sommes tous responsables. Dans un système de démocratie, nous avons des outils et nous devons être conscients de leur pouvoir. C'est

pourquoi nous devons nous unir pour réaliser nos objectifs. C'est en cela que nous avons une responsabilité personnelle.

Mme Elena Vokach-Boldyreva

Je pense que les instruments internationaux, dont la Charte fait partie, sont fondamentaux. Ils donnent la possibilité d'un développement à la fois de la base législative et de leur fonctionnement dans la vie. Je donne un exemple. Il est évident que la Fédération de Russie est un acteur des conventions et des pactes de l'ONU et, depuis 2009, un acteur de la Charte Sociale Européenne. Il y a des résolutions, il y a des commentaires d'experts. Avec les résolutions du ministère qui s'occupe des personnes handicapées, début 2011 nous avons élaboré le programme de l'Etat dans ce domaine. Il s'agit d'un programme spécial dont le budget fédéral s'élève à un milliard et demi d'euros. L'ambition de ce programme est d'améliorer les transports par exemple, pour une meilleure intégration dans la société. Ce n'est pas un secret, chez nous c'est un gros problème et désormais, le gouvernement fait tout son possible pour le régler.

J'ai souligné dans le discours de l'orateur précédant, deux mots : réalité et engagement. C'est très juste, lorsqu'un gouvernement prend un engagement, il comprend où est la réalité.

L'animatrice remercie chaque intervenant pour leurs précieuses paroles et invite Mr. Luis Jimena Quesada faire une conclusion de la soirée, « provisoire bien sûr » dit-elle !

Mr. Luis Jimena Quesada, Président du Comité européen des Droits sociaux

Merci beaucoup, bonsoir,

Je me sens très honoré de prendre la parole à cette table ronde et, plus encore, d'avoir le privilège et la responsabilité de partager avec vous quelques mots en guise de conclusion, alors que les contributions des autres intervenants et les témoignages des autres participants se sont avérés si intéressants – peut-être plus que mes réflexions conclusives ne pourront l'être.

Tout d'abord, je tiens à féliciter et remercier très sincèrement les organisateurs et les organisatrices de cette table ronde. Permettez-moi de remercier plus particulièrement Mme Marie-José Schmitt, ainsi que notre modératrice, Mme Annelise Oeschger. Le rôle des ONG est capital pour la jouissance effective des droits sociaux reconnus par la Charte sociale ; elles ont été au cœur aussi bien de l'extension de son catalogue de droits que de l'amélioration de son système de garanties.

En effet, la célébration du 50^e anniversaire de la Charte sociale n'aurait pas la même signification si la Charte de 1961 n'avait pas été complétée en 1996 par la Charte révisée (élargissement du nombre de droits et amélioration de ceux déjà consacrés) et en 1995 par le Protocole établissant le mécanisme des réclamations collectives.

Les ONG ont joué un rôle essentiel dans la rédaction de la Charte révisée, celle-ci ayant précisément été complétée et/ou améliorée, entre autres, en ce qui concerne les droits des personnes handicapées, les droits des femmes, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ou le logement. Dans le même temps, les ONG jouent également un rôle crucial de dynamisation du mécanisme des réclamations collectives et, par conséquent, de renforcement de la visibilité et la mise en œuvre de la Charte sociale ; c'est-à-dire, de la justiciabilité et l'effectivité des droits sociaux. Il est bon de rappeler que plus de la moitié des 73 réclamations collectives enregistrées jusqu'à la fin septembre 2011 ont été introduites par des ONG.

Permettez-moi également d'introduire dans cette conclusion quelques mots additionnels concernant la rédaction de la Charte révisée et la portée de la procédure des réclamations collectives, afin de les mettre en rapport avec les exemples concrets et emblématiques évoqués et partagés lors de cette table ronde :

- D'une part, nous savons que l'apport des ONG a été décisif au moment de l'extension du champ d'application de l'article 15 de la Charte (à côté des aspects « classiques » d'inclusion sociale des personnes handicapées dans les domaines de l'éducation et du travail, l'aspect plus récent d'autonomie et de participation de ces personnes dans la vie de la communauté) ou de l'introduction de l'article 30 de la Charte révisée (lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale). La valeur ajoutée de ces deux ajouts est de mettre l'accent, pas seulement en théorie mais dans la pratique, sur l'indivisibilité de tous les droits fondamentaux. Nous pouvons ainsi évoquer la suppression d'obstacles empêchant les personnes handicapées d'exercer leur droit de vote, ainsi que des décisions du Comité européen des Droits sociaux concernant la participation citoyenne et le droit de vote des personnes en situation précaire – par exemple, les décisions sur le bien-fondé relatives aux Réclamations N° 51/2008, *CEDR c. France* et N° 58/2009, *COHRE c. Italie*, toutes deux portant sur les droits des Roms.
- D'autre part, certaines réclamations collectives introduites par des ONG ont permis d'améliorer, parfois sensiblement, (dans la législation et/ou dans la pratique) la situation quant au droit au logement (par exemple, les Réclamations N°

33/2006, *Mouvement International ATD-Quart Monde c. France*, N° 39/2006, *FEANTSA c. France*, N° 52/2008, *COHRE c. Croatie*, ou N° 53/2008, *FEANTSA c. Slovénie*). Quant aux droits des femmes, le Comité européen des Droits sociaux s'est limité pour le moment à se prononcer d'une façon moins immédiate ou directe en faveur de ceux-ci dans le cadre du système des rapports (par exemple, dans le domaine de la conciliation de la vie familiale et professionnelle sous l'angle de l'article 27 de la Charte sociale) ou à propos des travaux de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (par exemple, en matière de lutte contre la féminisation de la pauvreté ou de différence salariale entre hommes et femmes). Restent donc encore à exploiter les potentialités du mécanisme des réclamations collectives dans ce domaine.

- Dans cet esprit, cette célébration du 50^e anniversaire de la Charte sociale revêt aussi une signification particulière en cette *Journée internationale du refus de la misère*. En effet, la Charte sociale révisée a été le premier traité international à reconnaître explicitement le droit à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (article 30). Mais il faut noter que la Charte de 1961 contenait déjà une disposition de portée non négligeable permettant de faire face aux situations de précarité, à savoir le droit à l'assistance sociale reconnu par l'article 13. Nous pouvons illustrer la portée de cette disposition par le biais d'un exemple : la décision sur le bien-fondé du 18 février 2009 relative à la Réclamation N° 48/2008 (*CEDR c. Bulgarie*) a déclaré (paragraphe 43) que « *compte tenu de ce que ceux qui se verront refuser*

le maintien de l'assistance sociale risquent fort d'être privés de ressources suffisantes, et étant donné la nécessité d'octroyer une assistance sociale aussi longtemps que persiste la situation de besoin afin de permettre aux intéressés de continuer à vivre dans la dignité, le Comité estime que les modifications apportées à la loi relative à l'assurance sociale qui ont pour effet d'interrompre l'octroi des prestations assurant un revenu minimum à des personnes en état de besoin après un délai de dix-huit, douze ou six mois sont contraires à l'article 13§1 de la Charte révisée ». Le Gouvernement bulgare a exécuté la décision du Comité par le biais d'un projet de loi qui a de nouveau amendé la législation sur l'assistance sociale afin de satisfaire à ce droit à des ressources minimales suffisantes. Si le Gouvernement et le Parlement bulgares n'avaient pas réagi de manière positive, il aurait été possible de faire valoir la décision du Comité devant les juridictions nationales bulgares.

Je me suis permis d'introduire ces illustrations afin d'en tirer certaines leçons :

- Tout comme les droits civils et politiques, les droits sociaux sont susceptibles de justiciabilité.
- La Charte sociale et la procédure des réclamations collectives constituent des instruments aptes à favoriser cette justiciabilité, notamment pour des droits dont la protection ne s'avère pas aussi efficace lorsqu'on utilise d'autres voies de recours. À titre d'exemple, la doctrine a parfois critiqué le *self-restraint* ou même la pusillanimité de la Cour européenne des droits de l'homme lorsqu'elle a eu à se prononcer sur les droits des personnes handicapées ou des personnes en situation de

pauvreté. Or, il convient de rappeler que la Cour européenne n'a pas été configurée comme une juridiction européenne des droits sociaux. En outre, la doctrine, les universitaires, ont (et nous avons) une responsabilité à cet égard, lorsque nous nous entêtons – si vous permettez l'expression – à vouloir forcer ou exagérer le potentiel de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de la Cour européenne en matière de droits sociaux, tout en tournant le dos, dans le même temps, aux instruments et mécanismes qui portent spécifiquement et explicitement sur les droits sociaux. Cette obsession « conventionnelle » (la Cour européenne doit déjà faire face à une surcharge énorme d'affaires) peut conduire la Cour à être victime de son succès, comme on a coutume de le dire, mais cela nuit surtout à la protection effective des droits sociaux. Il faut donc procéder à un changement d'approche.

- En outre, les illustrations que j'ai fournies (évolution normative avec la Charte révisée de 1996, et développement de la jurisprudence du Comité européen des Droits sociaux sous l'impulsion du mécanisme des réclamations collectives) permettent de constater une tendance progressiste qui devrait s'accroître dans le contexte de la crise. L'acquis social élaboré dans le cadre de la Charte sociale devrait être vu comme irréversible : la Charte sociale révisée devrait définitivement remplacer la Charte de 1961, et le Protocole établissant la procédure des réclamations collectives devrait faire l'objet d'une acceptation unanime ou généralisée. En parallèle, les décisions du Comité européen des Droits sociaux, ses techniques d'interprétation, ne

peuvent pas être un prétexte ou un alibi pour faire tendre vers le bas, plutôt que vers le haut, les législations et les pratiques nationales dans le domaine des droits sociaux. Je ne vois pas non plus comment la Cour européenne des droits de l'homme pourrait affaiblir les standards établis dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme ou la portée de sa jurisprudence, de ses techniques d'interprétation, sous prétexte de la crise. La technique (y compris la technique juridique) doit être au service de la personne et sa dignité.

À la lumière de cette dernière réflexion, je veux réitérer la nécessité d'un changement d'approche : la Charte sociale ne doit pas être soumise aux mesures « anticrise », mais elle doit être affirmée en tant qu'instrument « anticrise ». A ce propos, comme Mme Vokach-Boldyreva (représentante de la Fédération de la Russie au Comité gouvernemental de la Charte sociale) l'a rappelé, la Russie a ratifié la Charte révisée en 2009 dans le contexte de la crise. En d'autres termes, la crise ne doit pas devenir un prétexte pour réduire la portée de la Charte sociale, c'est-à-dire pour dégrader la protection des droits sociaux. Bien au contraire, la Charte doit être vue comme un antidote face aux atteintes aux valeurs inhérentes à la personne (dignité, égalité, autonomie, solidarité) et, enfin, aux piliers essentiels du Conseil de l'Europe (état social, démocratie sociale, droits sociaux) et de ses États membres (tous ces États proclament ou adhèrent dans leurs Constitutions respectives à ces valeurs et piliers essentiels d'ordre social).

Je tiens une fois encore à revenir sur l'idée d'un changement d'approche : la Charte sociale n'est pas uniquement un instrument « externe » provenant du Conseil de l'Europe. La Charte sociale est avant tout un instrument

« interne » des États membres qui leur permet de mieux réaliser leurs objectifs constitutionnels ; il s'agit d'une source de droit interne. Il y a donc une exigence de cohérence :

- Lorsqu'un Gouvernement conteste la Charte sociale ou les décisions du Comité européen des Droits sociaux, il met également en doute son propre ordre juridique et, par conséquent, les aspirations d'ordre social pour tous proclamées dans son système constitutionnel.
- Lorsqu'un Gouvernement s'éloigne de la Charte sociale ou des décisions du Comité européen des Droits sociaux dans le cadre de négociations au sein de l'UE, il oublie que celle-ci contient l'obligation juridique dans son droit primaire (y compris dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE) de respecter la Charte sociale.
- Lorsqu'un Gouvernement se trouve lié par d'autres obligations juridiques internationales en matière de droits sociaux (par exemple, le Protocole facultatif relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels de Nations Unies établissant un mécanisme de requêtes individuelles), un principe de cohérence devrait le faire réfléchir à la complémentarité des systèmes universels et régionaux de protection des droits de l'homme (par exemple, en acceptant aussi le mécanisme de requêtes collectives de la Charte sociale).

Pour récapituler, je tiens à rappeler les points suivants : la crise touche tous les droits de l'homme et, de fait, elle accentue la nécessité de prendre en compte leur indivisibilité

d'une manière réelle et sincère ; l'apport de la Charte sociale a été en grande mesure l'apport des ONG ; des voies juridiques de protection existent pour les droits sociaux et le refus de la misère (les techniques d'interprétation juridique ne sont pas étrangères à ce combat en faveur de l'effectivité des droits sociaux et la défense de la dignité humaine) ; la Charte sociale s'avère un instrument adapté à la protection des personnes vulnérables et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; la Charte sociale est le traité paneuropéen des droits sociaux par excellence et son respect effectif doit être guidé par des approches positives de la part de tous les acteurs et les décideurs.

Si nous ne sommes pas capables de faire face à la crise par le renforcement de cette protection effective offerte par la Charte sociale, ceux qui détiennent (nous qui détenons) des responsabilités dans ce domaine, nous tous, nous devons rejoindre la liste des « indignés », mais des indignés quant à nos propres consciences.

Je vous remercie.

Mme Annelise Oeschger

Merci beaucoup Mr. Jimena Quesada. Vous avez su nous redire, la raison qui nous a menés à organiser cette table ronde.

Nous sommes là pour réunir les différents acteurs. Nous sommes à vos côtés, vous, représentants des Droits Sociaux et (*se tournant vers Mme. Elena Vodach-Boldyreva*) nous sommes avec vous, représentante du Comité de la Charte sociale. C'est exactement ce que nous essayons de faire à la Conférence des OING, de mettre en lien plusieurs acteurs.

Lorsque nous avons programmé cette table ronde, nous nous sommes engagés à publier des actes. Pas des tonnes de papier, juste pour en tirer l'essentiel. Des choses essentielles se sont dites, que les dirigeants politiques mais aussi les responsables de nos ONG et de nos différentes institutions, doivent entendre. Comme la Conférence des OING est l'un des quatre

piliers du Conseil de l'Europe, nous souhaitons offrir notre travail de ce soir aux autres piliers. Nous transmettrons ces actes, en bonne et due forme, au Comité des Ministre, à l'Assemblée Parlementaire et au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux. Nous n'allons pas uniquement leur donner ces actes, nous allons trouver un membre de chacune de ces trois entités pour en faire l'écho, au sein de leurs assemblées respectives.

Nous n'avons pas le droit, surtout un 17 octobre, de laisser d'aussi belles paroles s'envoler. Merci beaucoup à vous tous, merci aux interprètes. Un grand merci aussi à tous les membres du secrétariat de la Charte sociale qui nous ont soutenus et encouragés dès le début de cette manifestation. Merci à tous ceux qui ont aidé, en coulisse.

Rendez-vous le 17 octobre prochain pour l'évaluation ! Mme. Heidinger vous invite à signer le livre d'or. Merci à vous et bon retour.

Les orateurs et le public s'unissent en un concert d'applaudissements pour saluer cette rencontre